RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

Votre nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Province :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Code postal :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

INFORMATION SUR LE DON

Veuillez inscrire le montant de votre don périodique et la date à laquelle celui-ci doit être prélevé sur votre compte.

**Montant :** 6$ 12$ 21$  28$

 Autres : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$

 **Don mensuel :**

 Prélevé le  1er 15 de chaque mois

VOTRE MODE DE PAIEMENT

**Débit bancaire (joindre un spécimen de chèque)**

**Formulaire de Paiement Préautorisé**

**C’est simple !**

Ceci vous permet de contribuer à ce que l’on appelait la dîme et la quête.

Pour les virements Interac :

Envoyé à : **par-st-louis@videotron.ca**

Votre mot de passe doit être : **paroisse.**

Pour les paiements préautorisés, deux façons

simples.

* **Par la poste** : en complétant le formulaire et en nous le retournant par la poste :

 Église Saint-Louis-de-France

 825, rue Saint-Louis, QC

 Terrebonne, Qc, J6W 1J9

* **Au bureau :** en complétant le formulaire et en le déposant au secrétariat. Téléphone :**450 824-2500**

Pour les paiements par carte de crédit :

Via le site de l’Unité St-Paul à la section dons St-Louis-de-France

*Alors n’attendez plus, joignez-vous au programme de don mensuel!*

C’est facile et flexible. Pour les paiements préautorisés, le montant de votre contribution est automatiquement déduit de votre compte bancaire ou imputé à votre carte de crédit à la date de votre choix chaque mois, et cette date peut être changée en tout temps. Pour les virements Interac, votre choix de date ou du montant de votre contribution. Tous les deux, les dons s’effectuent de manière sécuritaire et confidentielle.

**C’est pratique!** Vous recevez, au mois de janvier, un seul reçu consolidé aux fins de l’impôt pour le total de vos dons durant l’année. Le don préautorisé et le virement Interac permet au donateur de répartir ses contributions en montants égaux et réguliers, sans manipulation d’argent sans timbre ni enveloppe.

**C’est valorisant!** Votre peu importe le montant, fait une différence au quotidien. Mois après mois. Le don mensuel diminue également les frais administratifs et la manipulation de l’argent.

**C’est bon pour l’environnement!**  Le don préautorisé ou le virement est aussi un geste écologique, puisqu’il nécessite moins de papier : un seul reçu aux fins d’impôt vous sera envoyé à la fin de l’année fiscale.